

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2009

**Présents** : Mmes Bérengère BOCH – Cécile BURDIN - Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Yoann CHOISEAU - Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Jean-Pierre JORCIN – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET – Yvan BOURGEOIS (arrivé à 22 h 45)

Procuration de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON

**Secrétaire de séance** : Christelle ZAPILLON

### Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2009

Pas de remarques.

### Compte rendu de délégations d'attributions

Néant.

### Décision modificative budgétaire n° 1

La décision modificative n° 1 est adoptée pour le budget général de la commune. Elle concerne des ajustements (écritures réelles et d'ordre) et s'équilibre à 100 000 € en fonctionnement et 37 800 € en investissement.

### Plan pastoral agro-environnemental

M. Vincent AUGÉ du Parc National de la Vanoise vient présenter le projet.

Il s'inscrit dans la continuité du projet prairies de fauche Haute Maurienne.

L'Etat n'apporte pas de financement hors secteur Natura 2000, aussi afin de ne pas pénaliser les agriculteurs dans ces zones, les collectivités sont sollicitées.

Ce nouveau projet sur la même philosophie en terme de financement n'a pas le même objectif. La Chambre d'Agriculture est porteur du projet, plus large géographiquement.

Le but est d'étendre la mesure hors zones Natura 2000 dans les réserves naturelles et APB du Mt Cenis.

Programme 2009 : MAET gestion pastorale.

Financement : socle prime à l'herbe et engagement « Plan de gestion pastorale » 53 euros / ha / an plafonnés.

Plan de financement : 45% Fonds européens – 55% autres (PNV 40% et commune 60%).

2 à 3 agriculteurs sont volontaires sur le Mont-Cenis : le chiffrage dépend de ce que les agriculteurs ont déjà contractualisé.

Possibilité de contractualiser sur 3 ou 5 ans, soit pour la commune un financement d'environ 15 000 € sur la totalité.

Pour contractualiser la mesure en 2010, l'élaboration d'un plan de gestion agro-environnemental est nécessaire.

Le Parc et la DDEA prennent en charge la réalisation du plan de gestion.

Planning : tous les plans de gestion sont en cours sur les sites Natura 2000. Pour le Mont Cenis : la contractualisation de la mesure est prévue au printemps et la réalisation d'un plan de gestion pendant l'été.

La commune, si elle le souhaite, doit faire connaître son engagement (délibération) pour courant janvier au plus tard.

### Lotissement de Saint-Martin

2 demandes pour lesquelles une modification de l'arrêté de lotir est nécessaire :

- Gaël et Anne Gaillard : lot n° 22 – Souhaitent ne pas respecter l'alignement et construire plus haut sur le talus.

o Contre : 3                      Pour : 3                      Abstentions : 4

Cette demande est rejetée.

- Cosme et Christelle BOROT – Souhaitent échanger l'espace vert entre les lots n° 17 et 18 contre un morceau de leur terrain à l'aval.
  - o Contre : 3      Pour : 6      Abstentions : 3Cette demande est acceptée.

### **Centre de congrès**

Réhabilitation salle des fêtes :

- Gaine de ventilation cuisine : à déplacer pour agrandissement cuisine
- Rideau fond de salle : interdit car obligation matériau coupe feu ½ h (une cloison mobile sera faite plus tard)
- Chaufferie : suffisante et en bon état. Cuve à fioul ok → Maintien du chauffage actuel. Si le projet de construction d'un futur centre de secours se concrétise, la possibilité de chaufferie collective au bois sera étudiée.

Mission de maîtrise d'oeuvre : proposition d'une mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) pour 33 500 € et réalisation d'un quantitatif pour la partie réhabilitation Maison de Val Cenis pour 4 800 €. Le conseil approuve ces propositions.

Le conseil municipal autorise le lancement de l'appel d'offres pour un montant global estimatif des travaux de 3 355 800 € HT

### **Déneigement**

Suite à la consultation 2 entreprises ont répondu. L'entreprise TPLP a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Décision :

- o Contre : 2      Pour : 7      Abstentions : 4

### **Déclassement Route des Crueux**

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le déclassement de la route des Crueux du pont du Mont-Cenis jusqu'aux P'tits Marrons.

### **Micro-crèche**

La facture de chauffage pour l'année 2009 s'élève à 1 717 € soit environ le double montant prévu au budget prévisionnel.

D'autre part, en 2010 il n'y aura plus de subventions du Conseil Général (seulement versée pour l'ouverture) de la CAF, de la CCHMV, et du CIS.

L'association demande une subvention communale de 21 000 €. Le conseil souhaite que la commune de Lanslevillard soit également sollicitée (pour participation au prorata des enfants par exemple), de même que pour une participation ou subvention supplémentaire pour le fonctionnement de l'année 2009.

### **Personnel communal**

Cinéma : Création d'un poste sur l'année du 14/12/09 au 31/12/10 : Temps non complet 28 h par semaine.

### **Adhésion au CNAS**

Le conseil municipal décide d'adhérer au Comité National d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'adhésion à cet organisme permettra au personnel de la collectivité de bénéficier d'une action sociale dans de nombreux domaines (aides directes, prêts bonifiés, chèques vacances, CESU, chèques cadeaux, tickets cinéma, vacances et billetterie à tarifs réduits, etc...)

### **Questions diverses**

- Les Valmonts : la gestion est reprise par Privilège Hotels & Resorts

- Dates de perception taxe de séjour : pour la période comprise entre le 01/12/2009 et le 30/11/2010 ⇒ du 19/12/2009 au 20/04/2010 pour la saison d'hiver et du 12/06/2010 au 11/09/2010.
- Petit train vitré sur 3 côtés : 31 420.06 € HT (1 contre)
- Camping : Madame Muriel CLAPPIER a fait part de son intention d'abandonner la gestion du camping Les Balmasses. Il est décidé de faire appel à l'ASADAC pour l'établissement du nouveau contrat .
- Demande de box à la fumière pour Benoît Suiffet. Le conseil donne son accord.
- Concours départemental village fleuri : la commune est proposée pour la candidature à la 2ème fleur en 2010.
- La commune est interpellée sur des problèmes de déjections animales.
- Travaux appartement Pyramide : l'électricité et la plomberie sont à refaire. 2 possibilités :
  - o la commune fait les travaux et l'association diocésaine règlera un loyer pour l'appartement,
  - o l'association diocésaine fait les travaux et la commune accorde à l'association un bail emphytéotique.

Des devis sont demandés.

- Demande de l'Association Accueil et Loisirs des Enfants en haute Maurienne de matérialiser une place devant la garderie des P'tits Marrons ⇒ Mettre des poteaux avec une chaîne afin de conserver une place pour le véhicule de la garderie (à l'exclusion de tout véhicule personnel).
- Une formation aux défibrillateurs et la remise des prix « village fleuri » auront lieu lors des vœux du Maire le dimanche 10 janvier 2010.
- Restes de foin et gravas Eric Gravier : à déblayer par la commune.